

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 12
Nombre de suffrages exprimés 14

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 4 avril 2012

L'an deux mil douze, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2012

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

Absents ayant donné pouvoir :

Anne FIOLEAU à Catherine FAUCONNIER
Thierry GARNIER à René RENAUD

Secrétaire de Séance :

Sandy MARCINIAK

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 24 février 2012 par l'ensemble des membres présents.

OBJET N° 477 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 482.696,24 €
Recettes : 650.283,10 €

Excédent 2010 reporté : 197.056,39 €
Soit un excédent de : 364.643,25 €

Section d'investissement

Dépenses : 259.711,32 €
Recettes : 204.426,47 €

Excédent 2010 reporté : 34.819,71 €
Soit un déficit de : 20.465,14 €

Restes à réaliser dépenses : 124.000,00 €

Restes à réaliser recettes : 253,50 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 112.302,01 €
RESULTAT DE CLOTURE : 220.431,61 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2011 dressé par le Maire.

OBJET N° 478 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N° 479 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2011 :

Un excédent de fonctionnement de 364.643,25 €

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	197.056,39 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	NÉANT
❖ Résultat de l'exercice 2011	167.586,86 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	364.643,25 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	144.211,64 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	220.431,61 €

OBJET N° 480 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour 2012 les taux d'imposition suivants :

✚	Taxe d'habitation	15,60 %
✚	Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
✚	Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

OBJET N° 481 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Le Maire rappelle que, pour l'année 2011, une indemnité de 300 € a été versée à Monsieur le Curé pour le gardiennage de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser, sur l'exercice 2012, une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur Alphonse LIMOUSIN, d'un montant de 300 €.

OBJET N° 482 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide que les établissements publics, dont le secrétariat est assuré à la Mairie, et qui de ce fait utilisent les services de la machine à affranchir, rembourseront à la commune une somme forfaitaire évaluée pour l'exercice 2012 comme suit :

✚	SIVU de Gendarmerie	250 €
✚	SIVOM Pôle Educatif Jules Verne	250 €
✚	Association Foncière	100 €

OBJET N° 483 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2012 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement	819.744,00 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	183.900,00
012	Charges de personnel	194.915,00
65	Autres charges de gestion courante	159.710,00
66	Charges financières	18.400,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	53.992,00
022	Dépenses imprévues	20.000,00
023	Virement à la section d'investissement	188.327,00

Recettes

013	Atténuation de charges	25.000,00
70	Produits des services du domaine	7.100,00
73	Impôts et taxes	264.160,39
74	Dotations et subventions	274.947,00
75	Autres produits de gestion courante	17.500,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	400,00
72	Travaux en régie	10.200,00
002	Excédent reporté	220.431,61

Section d'investissement

550.741,00 €

Dépenses

Restes à réaliser	124.000,00
Déficit antérieur reporté	20.465,14
Emprunts et dettes	55.815,86
Programme de travaux 2011	350.460,00
• travaux divers de voirie	157.100,00
• travaux divers de bâtiments	29.200,00
• achat divers matériels	15.160,00
• projet touristique	-
• aménagement sécurité EHPAD Bellevue	112.000,00
• aménagement divers	37.000,00

Recettes

Restes à réaliser	253,50
Excédent reporté	-
Excédent capitalisé	144.211,64
Dotations	21.456,86
Subventions d'équipement	176.073,00
Amortissements	3.992,00
Emprunt	16.427,00
Virement de la section de fonctionnement	188.327,00

OBJET N° 484 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance et donne lecture du compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	14.525,23 €
Recettes :	64.062,94 €

Soit un excédent de : 49.537,71 €
Excédent 2010 reporté : 322.875,27 €

Section d'investissement

Dépenses :	22.415,88 €
Recettes :	14.724,30 €

Soit un déficit de : 7.691,58 €
Excédent 2010 reporté : 21.062,46 €
Restes à réaliser dépenses : 601.000,00 €
Restes à réaliser recettes : 324.157,31

RESULTAT DE L'EXERCICE : 41.846,13 €
RESULTAT DE CLOTURE : 108.941,17 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2011 du budget assainissement dressé par le Maire.

OBJET N° 485 : BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N° 486 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 du budget assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2011 :

Un excédent de fonctionnement de 372.412,98 €

Selon détail ci-après :

- | | |
|---|--------------|
| ❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent | 322.875,27 € |
| ❖ A déduire part affectée à l'investissement | NÉANT |

❖ Résultat de l'exercice 2011	49.537,71 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	372.412,98 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	263.471,81 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	108.941,17 €

OBJET N° 487 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif secteur assainissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2012 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement 165.419 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	23.400,00
012	Charges de personnel	350,00
65	Autres charges de gestion courante	2.000,00
66	Charges financières	224,00
68	Dotations aux amortissements	13.412,00
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	126.033,00

Recettes

70	Produits des services du domaine	56.000,83
74	Subventions	0
77	Amortissements	477,00
002	Excédent reporté	108.941,17

Section d'investissement 740.445 €

Dépenses

Restes à réaliser	601.000,00
Emprunts et dettes	2.304,00
Amortissements	477,00
Programme de travaux 2011	136.664,00

Recettes

Restes à réaliser	324.157,31
Excédent reporté	13.370,88
Amortissements	13.412,00
Excédent capitalisé	263.471,81
Virement de la section de fonctionnement	126.033,00

OBJET N° 488 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance et donne lecture du compte administratif du budget lotissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 738,08 €
Recettes : 738,08 €

Soit un excédent de : 0 €
Excédent 2010 reporté : NÉANT

Section d'investissement

Dépenses : 369,04 €
Recettes : 50.000,00 €

Soit un excédent de : 49.630,96 €
Excédent 2010 reporté : NÉANT
Restes à réaliser dépenses : NÉANT
Restes à réaliser recettes : NÉANT

RESULTAT DE L'EXERCICE : 49.630,96 €

RESULTAT DE CLOTURE : 49.630,96 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2011 du budget lotissement dressé par le Maire.

OBJET N° 489 : BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N° 490 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif secteur lotissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2012 tel que proposé ci-après :

Section de fonctionnement 422.970 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	396.600,00
66	Charges financières	13.000,48
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	369,04
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	13.000,48

Recettes

70	Produits des services du domaine et ventes	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	409.969,52
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	13.000,48

Section d'investissement 409.970 €

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilés	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	409.970,00

Recettes

001	Excédent reporté	49.630,96
16	Emprunt et dettes assimilés	359.970,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	369,04

OBJET 491 : POURCENTAGE D'ESPACES VERTS DANS L'OPÉRATION DU LOTISSEMENT DE L'ORÉE DU PARC

Après avoir rappelé que le permis d'aménager PA08511012F0001 a été déposé le 10 février 2012, et qu'il a pour objet la création du lotissement « L'Orée du Parc » sur la parcelle ZM 17, le Maire donne lecture de l'article UB 13 du Plan Local d'Urbanisme : *Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisations d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs, et de plantations.*

Cet article stipule que « *pour les lotissements et groupes d'habitations, une surface de l'ordre de 10 % de la superficie du terrain peut être imposée pour la réalisation d'espaces collectifs et l'aménagement des espaces libres* ».

Le Maire informe que le lotisseur souhaite être exempt des 10 % de superficie du terrain imposés pour la réalisation d'espaces collectifs et d'aménagement des espaces libres.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du lotisseur, sous réserve qu'aucun permis modificatif ayant pour vocation de modifier significativement les espaces verts initialement prévus, ne soit accordé.

OBJET 492 : MISE EN PLACE D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LA PARCELLE ZM 17

Le Maire informe que dans le cadre de la viabilisation de la parcelle ZM 17 pour le lotissement l'Orée du Parc (Permis d'aménager PA08511012F0001), un projet urbain partenarial peut être mis en place.

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) est un nouvel outil de financement des opérations d'aménagement institué par la loi 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Le PUP permet aux communes de signer avec les propriétaires de terrains, les aménageurs ou les constructeurs, une convention fixant le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération, ainsi que les conditions de leur prise en charge. La convention établit le montant de la prise en charge privée du coût des équipements publics, fixe les délais de paiement, ainsi que les modalités de cette participation.

L'extension des réseaux ne desservira que la parcelle ZM 17 à l'exception du réseau électrique qui pourra desservir les parcelles ZM 18 et 19. De ce fait, cette charge sera répartie au prorata des surfaces desservies, soit 71,6571 % pour la parcelle ZM 17 et 28,3429 % pour les parcelles ZM 18 et 19.

Le montant total de la PUP s'élèvera à 97 100,00 € HT et réparti comme suit :

	Montant Total HT	A la charge du Lotisseur SCI FOREST HOME	A la charge de la Commune
Voirie (y compris éclairage public)	15 000,00 €	15 000,00 €	
Réseaux secs EDF PTT EP	64 800,00 €	46 433,80 €	18 366,20 €
Réseaux Eaux potables	15 800,00 €	15 800,00 €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	1 500,00 €	1 500,00 €	
TOTAL	97 100,00 €	78 733,80 € HT	18 366,20 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Valide les montant et le Projet Urbain Partenarial tel que présentés ci-dessus
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention de PUP avec la SCI FOREST HOME (lotisseur du PA8511012F0001) annexé à la présente délibération.
- ✓ Mandate de Maire pour émettre un titre de recette à l'encontre de la SCI FOREST HOME d'un montant de 78.733,80 € HT auquel sera rajouté la TVA en vigueur au moment de l'émission du titre.

OBJET 493 : SEMAINE DE L'ARBRE

Le Maire informe que le Conseil Général de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement et à cet effet organise avec les collectivités, les exploitants et les propriétaires, une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets... Opération subventionnée à 50 %.

Pour améliorer la qualité de l'environnement ainsi que du paysage et s'associer à cette opération, le Maire propose que des plantations soient réalisées sur la commune, et notamment au niveau de la lagune, et dans le projet de reboisement d'un hectare suite à l'acquisition d'une partie de la parcelle B 305.

La Chambre d'Agriculture est chargée de constituer les dossiers pour cette action. Le Maire propose que cet organisme établisse les éléments estimatifs et les subventions attribuées par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de poursuivre ce dossier pour son aboutissement.

OBJET 494 : HEURES SUPPLEMENTAIRES ET/OU COMPLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose à l'assemblée que certains agents des services techniques et administratifs peuvent être appelés, selon les besoins des services, à effectuer des heures supplémentaires pour les agents à temps complet, et complémentaires pour les agents à temps non complet, au-delà de leur temps de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour le personnel communal titulaire et non titulaire.

OBJET 495 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Le Maire informe que ERDF a installé sur la parcelle AD 192 (Propriété de la Commune de L'Hermenault), une ligne électrique souterraine de 20KV – HTAS.

Suite à la convention CS 06/03 reprenant les modalités de cette servitude, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de convention de servitudes entre la commune de L'Hermenault et ERDF.

OBJET 496 : PÉNALITÉS EN CAS DE NON RESTITUTION DE LIVRES A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'HERMENAULT

Il est rappelé que malgré de nombreuses relances, un certain nombre de livres de la bibliothèque municipale n'ont jamais été restitués.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer un forfait de remplacement de 20 € pour tout livre de la bibliothèque municipale non restitué après deux lettres de rappel restées infructueuses.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

OBJET 497 : VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL

Le Maire informe que Monsieur COUZIN Jean-Louis se porte acquéreur du tracteur communal MASSEY FERGUSON 152 pour un montant de 800 € en l'état.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

- + Une proposition d'achat de l'ancienne école maternelle a été faite à 65.000 €. La mise en vente étant de 85.000 €, il ne sera pas réservé de suite favorable à cette offre.
- + Un second devis pour la fourniture et pose de tableau de répartition général électrique du Presbytère sera demandé.
- + Le SyDEV invite les collectivités à couper l'éclairage public la nuit. Le Maire demande à chaque Conseiller d'y réfléchir pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 477 au n° 497
